



COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

(N°5 - 2015)

J. V.

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Corinne GUERLAIN, Florent BEAULIEU, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LE GRAND, Christophe MÉZIÈRES, Marion BERGERON, Yves OMEJKANE, Marc LE BOURGEOIS, Dorothea OBERTI, Daniel CAFFIN, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Jean-Pierre OBERTI, Stéphanie BOSSARD, Colette BRUNELIERE, Christian LEDOUX, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gabrielle GIRAUX ayant donné pouvoir à Eric COLIN, Thomas OMEJKANE ayant donné pouvoir à Frédéric LE GRAND, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOSSARD

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire prononce le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs les élus,  
Chères Auversoises, Chers Auversois,  
Mesdames, Messieurs,

Notre pays souffre, il est profondément atteint et blessé, mais nous n'avons pas peur.

Ce soir, notre Conseil Municipal aurait pu se tenir à huis clos, portes fermées, par crainte de représailles ou d'actes terroristes.

Il n'en est rien. Nous sommes bien là, pour défendre notre démocratie et notre République.

J'étais hier soir, aux côtés des Maires et Présidents d'intercommunalités du Département, autour de Monsieur le Préfet Yannick BLANC pour recevoir les dernières consignes décidées par le Gouvernement dans le cadre de l'Etat d'urgence.

Plus de 2000 Maires et élus locaux de tout le territoire étaient rassemblés hier, à Paris, autour du Chef de l'Etat, du Président du Sénat et du Président de l'Association des Maires de France. Ils ont voulu témoigner de la solidarité nationale et de la détermination à vaincre le fanatisme et l'extrémisme.

Permettez-moi de reprendre à mon compte un extrait du discours de Gérard LARCHER, Président du Sénat, qui s'adressait aux Maires en ces termes :

« Dans chacune des communes de France, vous êtes les porteurs d'une parcelle de la Nation française. Vous êtes les garants du respect de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité.

« Un Etat fort et une Nation réunie ont besoin de s'incarner, non pas seulement au travers de mots prononcés dans sa capitale meurtrie, mais de manière bien réelle en chaque lieu et à chaque moment, tel « un plébiscite de tous les jours ».

« Le cadre de cette affirmation perpétuelle et concrète des valeurs de la République française, c'est la commune.

« La commune, qui constitue pour les Français une « petite République dans la Grande » ; la commune et le Maire, vers lesquels se tournent nos concitoyens, comme premier et parfois comme dernier recours ; la commune et la Mairie, autour de laquelle nous nous rassemblons, instinctivement, chaque fois qu'un drame touche notre pays ; la commune : la première de toutes les institutions à recueillir la confiance des Français. »

François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France, concluait quant à lui en ces termes :

« Nous sommes et nous serons en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, présents aux côtés de nos administrés, aux côtés des Françaises et des Français, au service de la mission qui nous a été confiée, au service de la République. »

« Mes chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite que notre Assemblée, par respect, par humanisme et par solidarité à l'égard de nos concitoyens meurtris ou blessés, observe maintenant un temps de recueillement. Je vous demanderai de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence. »

Monsieur Henri SPITALE, Chef de la Police Municipale entonne la Marseillaise.

Madame le Maire remercie les élus et le public.

Le compte rendu du 24 septembre 2015 est adopté par 23 POUR et 6 CONTRE.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU SAUSSERON – MODIFICATION DES STATUTS (délib. 15-061)**

Vu l'arrêté du Préfet de Région d'Ile de France en date du 4 mars 2015 portant Schéma régional de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2015 dressant la liste des communes intéressées par la modification du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, étendu aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois ;

Vu les dispositions réglementaires et législatives en vigueur, et notamment les modifications apportées par la loi NOTRe en date du 7 août 2015 ;

Vu les dispositions de l'article L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron en date du 6 octobre 2015 approuvant le projet de modification de ses statuts ;

Vu la proposition de statuts modifiés annexée à la présente ;

**Considérant** l'intérêt à agir du Conseil municipal de la commune d'Auvers-sur-Oise à propos dudit projet de révision statutaire ;

**Considérant** que la proposition de modification des statuts tient compte des compétences actuellement exercées par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes ;

**Considérant** que, sans remettre en cause les équilibres entre les organes internes prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales, la création d'un Conseil des Maires viendra renforcer les mécanismes démocratiques et participatifs au sein de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ;

**Considérant** que le projet de statuts modifiés est de nature à permettre une extension équilibrée du périmètre et des compétences de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **APPROUVE** le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron en date du 6 octobre 2015 ;

➤ **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ainsi qu'aux Maires des Communes membres – et futures membres – de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ;

➤ **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant, d'en faire exécution.

### **2) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU SAUSSERON – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (délib. 15-062)**

Vu l'arrêté du Préfet de Région d'Ile de France en date du 4 mars 2015 portant Schéma régional de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2015 dressant la liste des communes intéressées par la modification du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, étendu aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois ;

Vu les 3 scénarios potentiels alternatifs à l'application du droit commun, prévoyant respectivement de fixer le nombre de délégués communautaires à 33, 38 ou 39, contre 32 pour le droit commun ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-6-1 – 1 2° relatif aux conditions de mise en œuvre de l'accord local, par dérogation à la règle de droit commun ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 novembre 2015 relative à la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron adoptée à la majorité des voix ;

**Considérant** l'intérêt à agir du Conseil municipal de la commune d'Auvers-sur-Oise à propos de la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron élargie ;

**Considérant** l'absence d'unanimité des communes membres de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron quant à l'approbation d'un accord local ;

**Considérant** la nécessité de respecter les équilibres démographiques au plus juste dans le cadre de la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron élargie ;

**Considérant** qu'aucun des 3 scénarios alternatifs à l'application du droit commun ne parvient à le supplanter, tant au regard de la représentativité des communes qu'au regard de la gouvernabilité de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron élargie ;

**Considérant** que la commune d'Auvers-sur-Oise représente plus du quart de la population des communes membres de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron étendue ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 POUR et 6 CONTRE**

➤ **DESAPPROUVE** la proposition d'accord local qui consisterait à fixer à 39 le nombre de délégués communautaires, dont 12 seraient issus de la commune d'Auvers-sur-Oise ;

➤ **CONSTATANT** dès lors que les conditions requises pour l'accord local ne sont pas réunies ;

➤ **DEMANDE** que soient appliquées les dispositions de l'article L 5211-6-1 – I 1° du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe comme suit la représentation des communes au sein de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron étendue :

Commune	Population	Nombre de délégués
Auvers-sur-Oise	6 846	11
Ennery	2 293	3
Butry-sur-Oise	2 213	3
Nesle-la-Vallée	1 796	3
Valmondois	1 195	2
Arronville	659	1
Epiais-Rhus	652	1
Vallangoujard	633	1
Hérouville	609	1
Labbeville	580	1
Génicourt	485	1
Livilliers	384	1
Frouville	367	1
Hédouville	242	1
Ménouville	104	1
	<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

➤ **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ainsi qu'aux Maires des Communes membres – et futures membres – de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ;

➤ **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant, d'en faire exécution.

### **3) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU SAUSSERON –DESIGNATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEMENTAIRES (délib. 15-063)**

**Vu** l'arrêté du Préfet de Région d'Ile de France en date du 4 mars 2015 portant Schéma régional de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2015 dressant la liste des communes intéressées par la modification du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, étendu aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-6-2 – 1° b) relatif aux modalités de désignation complémentaires des Conseillers communautaires ;

**Considérant** qu'à compter du 1er janvier 2016, la commune d'Auvers-sur-Oise disposera de 11 sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron élargie ;

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général des Conseils municipaux, ont été désignés pour siéger au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes les élus suivants : Florent BEAULIEU, Jean-Pierre BEQUET, Eric COLIN, Florence DUFOUR, Corinne GUERLAIN, Abel LEMBA DIYANGI, Isabelle MEZIERES ;

Considérant que le mandat de ces 7 élus sera automatiquement transféré au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron élargie ;

Considérant dès lors la nécessité pour Conseil municipal de la commune d'Auvers-sur-Oise de pourvoir à la désignation des 4 Conseillers communautaires complémentaires qui siégeront au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron élargie ;

Listes déposées :

Liste n°1	Candidat n°1 : <b>Martine ROVIRA</b> Candidat n°2 : <b>Frédéric LE GRAND</b> Candidat n°3 : <b>Sylvie JACQUEMIN</b> Candidat n°4 : <b>Daniel CAFFIN</b>
-----------	--

Liste n°2	Candidat n°1 : <b>Julien SÉRIGNAC</b> Candidat n°2 : <b>Marie-Agnès GILLARD</b> Candidat n°3 : <b>Jean-Pierre BRIHAT</b> Candidat n°4 : <b>Nolwenn CLARK</b>
-----------	---

Madame Stéphanie BOSSARD est désignée Secrétaire pour l'élection.

L'assemblée délibérante procède au vote à bulletin secret.

Madame Stéphanie BOSSARD est assistée par Madame Colette BRUNELIERE, doyenne de séance, pour le dépouillement.

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Les résultats sont proclamés par Madame Colette BRUNELIERE :

Liste 1 : 23 voix

Liste 2 : 6 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 suffrages exprimés pour la liste n°1 et 6 suffrages exprimés pour la liste n°2,

➤ **DESIGNE** les 4 Conseillers municipaux suivants pour siéger, en complément des 7 déjà élus, au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron élargie :

Liste n°1	Candidat n°1 : <b>Martine ROVIRA</b> Candidat n°2 : <b>Frédéric LE GRAND</b> Candidat n°3 : <b>Sylvie JACQUEMIN</b>
-----------	---

Liste n°2	Candidat n°1 : <b>Julien SÉRIGNAC</b>
-----------	---------------------------------------

➤ **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ainsi qu'aux Maires des Communes membres – et futures membres – de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ;

➤ **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant, d'en faire exécution.

#### 4) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (délib. 15-064)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 15-006 du 22 janvier 2015 fixant le tableau des effectifs pour l'année 2015 complétée par la délibération 15-032 du 16 avril 2015,

Considérant la nécessité d'ouvrir un poste afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, pour l'adapter aux besoins de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 POUR et 6 ABSTENTION

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la manière suivante :
- ✓ **création** d'un poste d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget principal au chapitre 012.

La séance est levée le 19 novembre 2015 à 22h52.

Fait à Auvers-sur-Oise, le 24 NOV. 2015

Isabelle MÉZIÈRES

Maire d'Auvers-sur-Oise

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'AUVERS-SUR-OISE" around the top edge and "Val d'Oise" around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a tree, and a figure. The number "06" is also visible within the stamp's design.